

Cette allocation, analogue à celle dont jouissent les officiers de troupe des grades inférieurs, mais qui n'était accordée aux commis et écrivains qu'à titre d'indemnité pouvant un jour être supprimée, ne m'avait pas paru devoir figurer dans le tableau que je vous ai transmis le 15 mars dernier, parce qu'elle n'entre pas plus dans la composition du supplément colonial que diverses autres indemnités, tels que frais de bureau, supplément de fonctions, etc.

Toutefois, il y a lieu de continuer à la payer aux employés du commissariat aux colonies

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre secrétaire d'Etat
au département de la marine et des colonies,
Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

N° 212. — DÉCISION du 2 août 1869 portant composition des conseils de guerre et de révision des Etablissements.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

Les conseils de guerre et de révision seront composés ainsi qu'il suit :

Premier Conseil de guerre.

MM. SOURIAU, capitaine du génie, *président*.
PARRAYON, lieutenant de vaisseau,
ANGRAND, lieutenant d'artillerie,
DE LA ROQUE, d° } *juges*.
BURG, lieutenant d'infanterie de marine,
TREZE, garde du génie,
BAUTHIER, sergent-major d'infanterie de marine,
BUISSON, capitaine d'infanterie de marine, *commissaire impérial*.
MAZERY, lieutenant du génie, *rapporteur*.
VILLARD, maréchal des logis chef d'artillerie, *greffier*.

Deuxième Conseil de guerre.

MM. CAILLET, lieutenant de vaisseau, *président*.
DES PORTES, d° } *juges*.
DE CHASTENET, d°
MINIER, enseigne de vaisseau,
LAFFITE, d°
GOTZ, d°
L'HUISSIER, maître du *Duchayla*,
BOUISSET, lieutenant de vaisseau, *commissaire impérial*.
DE GIROUDE, d° *rapporteur*.
VILLARD, maréchal des logis chef, *greffier*.

Conseil de révision.

MM. FRANQUET, capitaine de frégate, *président*.
LEGRIX, capitaine d'artillerie, } *juges*.
DE SAUVHAC, lieutenant de vaisseau,
FOURNIER L'ÉTANG, sous-comm^{is} de la marine, *commissaire impérial*.
VILLARD, maréchal des logis chef d'artillerie, *greffier*.

Papeete, le 2 août 1869.

Signé : DE JOUSLARD.